

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-59

**OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2023**

L'an 2023, le 03 juillet à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 26/06/2023 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Franck CLOUET, Katell RABY, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Guinard MARNE, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

**Etaient excusés avec procuration :**

Pascale CORMERAIS À Emilie CHAPALAIN  
Lydie RETAILLEAU À Didier CHAUVIERE  
Yves-Marie DELANOE À Stéphanie MELOT  
Alexia ROUSSEAU À Franck CLOUET  
André LANCIEN À Daniel GUILLÉ  
Patrice DRAIGNAUD À Thierry GADAIS

**Etaient absents :**

Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ

Désignation d'un secrétaire de séance : Thierry GADAIS a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : **Daniel GUILLÉ**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

**VU** les articles L.2121-29 pour les communes ;

**VU** la délibération 2023-01 du 15 mars 2023 portant débat sur le rapport d'orientations budgétaire ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs des services publics locaux.

**EXPOSÉ**

C'est l'organe délibérant qui est compétent pour instaurer et fixer le tarif d'une redevance. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise dans ses prérogatives que l'intervention d'une collectivité est naturellement conditionnée par la détention de la compétence correspondante. Sa souplesse permet, de fait, une modulation selon les besoins exprimés ou les usagers concernés.

**Annexe 11** – 03-07-2023 : Tarifs communaux 2023

*Après en avoir délibéré, le conseil communal :*

➤ **FIXE** les tarifs communaux 2023 ;

➤ **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire  
**Daniel GUILLÉ**



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20230703-2023D59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

Affichage : 06/07/2023

## TARIFS COMMUNAUX \*

<b>Cimetière</b>	
Concession 30 ans	300,00 €
Concession 15 ans	150,00 €
Caveau 1 place	750,00 €
Caveau 2 places	1 150,00 €
Caveau d'occasion 1 place	610,00 €
Caveau d'occasion 2 places	980,00 €
Columbarium 1 emplacement (4 urnes) 15 ans	290,00 €
Columbarium 1 emplacement (3 urnes) 15 ans	230,00 €
Jardin du souvenir - plaque	30,00 €
Cavurne 15 ans (4 urnes)	390,00 €
Cavurne 30 ans (4 urnes)	590,00 €
<b>Location paturâges</b>	
Loyer annuel à l'hectare	75,00 €
Loyer annuel pour parcelle < à 1 hectare	20,00 €
<b>Commerçants ambulants</b>	
Droits de place régulier (au moins 1 fois par semaine)	1,35 € le mètre linéaire/jour
Droits de place occasionnel	65,00 €/jour
Branchement électrique	1,50 €/jour
Branchement d'eau	1,50 €/jour
<b>Occupation du domaine public</b>	
Distributeur de baguettes -Kiosque ...	2,00 €/jour
<b>Location jardins familiaux</b>	
Loyer forfaitaire annuel par parcelle	36,00 €
<b>Local partagé</b>	
Demi-journée = 6 heures de 8h à 14h et/ou de 14h à 20h	9 € / demi-journée

\*A l'ordre du TRESOR PUBLIC

TARIFS COMMUNAUX\*

Durée location	Tarif location				Caution dommage		Caution ménage		
	COMMUNE		HORS COM.	COMMUNE	HORS COM.	COMMUNE	HORS COM.		
	Associations non fiscalisées	Particuliers (résidents Cordemaisiens) et entreprises Associations fiscalisées	Associations Particuliers Entreprises	Associations Particuliers (Résidents Cordemaisiens) Entreprises	Associations Particuliers et entreprises	Associations Particuliers (Résidents Cordemaisiens) Entreprises	Associations Particuliers et entreprises		
Salle du Pressoir	9h00 - 20h00	Journée	Gratuit	65€ ou (A)	195,00 €	400,00 €	400,00 €	50,00 €	50,00 €
Salle du Tilleul	9h00 - 20h00	Journée	Gratuit	85,00 €	200,00 €	400,00 €	400,00 €	50,00 €	50,00 €
Salle Artimon	9h00 - 20h00	Réunion	Gratuit	50,00 €	100,00 €	200,00 €	200,00 €	50,00 €	50,00 €
Salle de la Chaussée	9h00 - 22h00	Réunion Mairie/Journée	Gratuit	150,00 €	225,00 €	400,00 €	400,00 €	300,00 €	300,00 €
Gîte de la Colle		Journée	Gratuit	Gratuit	Gratuit	400,00 €	400,00 €	- €	- €

une gratuité par an par agent communal (exceptée salon VIP, espace Jean Doucet et restaurant panoramique)  
 (A) gratuité pour les locataires des foyers locatifs, pour les résidents de la maison de retraite, pour les rassemblements après inhumation sur Cordemais  
 Pour les associations une réservation équivalent à une vacation de 3 jours consécutifs au maximum

\*A l'ordre du TRESOR PUBLIC